



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

R.83

**TÉLÉGRAPHIE
TRANSMISSION TÉLÉGRAPHIQUE**

**VARIATIONS DE NIVEAU
ET INTERRUPTIONS SUR LES VOIES
DE TÉLÉGRAPHIE HARMONIQUE**

Recommandation UIT-T R.83

(Extrait du *Livre Bleu*)

NOTES

1 La Recommandation R.83 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule VII.1 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

Recommandation R.83

VARIATIONS DE NIVEAU ET INTERRUPTIONS SUR LES VOIES DE TÉLÉGRAPHIE HARMONIQUE

(ex-Recommandation B.53 du CCIT, Genève, 1956: modifiée à Genève, 1964)

Le CCITT,

considérant

(a) qu'une situation alarmante est faite au service télégraphique par suite des interruptions sur les voies de télégraphie harmonique ou par suite de baisses de niveau qui ont le même effet que les interruptions;

(b) que les conséquences de cette situation, à l'heure actuelle, sont telles que le taux d'erreur qui est imputé aux voies de la télégraphie harmonique est encore très loin de la limite acceptable pour assurer les conditions nécessaires aux besoins de l'exploitation [voir les § (a) et (f) de la Recommandation R.54];

(c) que certaines Administrations ont constaté une amélioration de la situation, et que cette amélioration semble due aux mesures prises par les services téléphoniques, telles que des essais systématiques de percussion, des précautions prises pour la commutation des sources d'énergie, etc.;

(d) qu'il a été confirmé que le nombre des interruptions augmente fortement pendant les heures normales de présence du personnel d'entretien, et qu'il diminue lorsque l'entretien est suspendu malgré un très fort trafic, de manière que les services télégraphiques ont acquis maintenant la conviction qu'une des principales causes d'interruption sur les voies de télégraphie est l'intervention du personnel d'entretien et peut-être du personnel d'exploitation;

(e) qu'il a été remarqué en outre que le nombre d'interruptions paraît plus élevé sur les circuits internationaux que sur les circuits nationaux,

recommande à l'unanimité

que la lutte contre les interruptions soit poursuivie avec vigueur et que, pour permettre de constater les progrès de cette lutte, les Administrations continuent à faire des mesures systématiques de la fréquence et de la durée des interruptions sur les voies de télégraphie harmonique,

et attire l'attention

de la Commission d'études pour la maintenance spécialement sur l'étude des mesures pratiques à prendre afin de remédier à cette situation.